****

**Lettre au directeur exécutif du FMI**

**Bonjour \_\_\_\_\_,**

\_\_\_\_\_\_ est activement impliqué(e) dans la Semaine mondiale d’action pour l’éducation (SMAE) organisée par la Campagne mondiale pour l'éducation. Le thème de la SMAE 2023 porte sur la décolonisation du financement de l'éducation, ce qui constitue une bonne occasion de rappeler les principales obligations des États selon le droit international en ce qui concerne le financement de l'éducation et le rôle des institutions financières internationales.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) réitèrent le droit à un enseignement primaire gratuit et obligatoire et le droit à une éducation universellement disponible et progressivement gratuite au niveau secondaire. Ces instruments internationaux soulignent également le droit à l'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, le droit à une éducation publique de qualité et le droit à une éducation sans discrimination qui répond aux besoins des plus marginalisés.

Il en ressort clairement que :

1. L'éducation doit être disponible et accessible à tous ;
2. Elle doit être dispensée gratuitement et sans discrimination.
3. Elle doit être de bonne qualité, et
4. Encourager l'égalité sociale.

Pour respecter ces obligations, le gouvernement doit prendre des mesures afin d'augmenter les ratios impôts/PIB par des réformes fiscales progressives et mettre fin aux politiques d'austérité, en particulier à l'utilisation des contraintes sur la masse salariale du secteur public qui compromettent sévèrement le financement adéquat de l'éducation.

Au regard des exigences de la législation internationale des droits de l'homme, les mesures d'austérité se sont avérées être un obstacle qui empêche les gouvernements d'allouer le budget nécessaire à l'instauration d'une éducation universelle. De toute évidence, l'ODD 4 sur l'éducation de qualité ne peut être réalisé d'ici 2030 sans une augmentation significative et bien ciblée du financement, en particulier dans les pays les plus éloignés de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux. Il est donc extrêmement urgent d'adhérer aux critères internationaux et régionaux qui consistent à allouer efficacement au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation.

Il est bien établi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont toujours à l'origine de ces mesures d'austérité.

Pour atteindre l'objectif de développement durable dans le domaine de l'éducation, il faudra au moins 69 millions d'enseignants supplémentaires d'ici à 2030. Mais les enseignants en poste, partout dans le monde, souffrent de salaires insuffisants et de conditions de travail difficiles, ce qui porte atteinte au statut même de la profession. Les bas salaires et la pénurie d'enseignants ont une cause commune évidente : tous deux résultent de décennies de réduction des financements publics, dont la cause la plus directe est l'imposition de contraintes sur la masse salariale dans le secteur public.

Qu'elles soient imposées par le Fonds monétaire international (FMI) ou par les ministères des Finances qui adhèrent à la même politique économique, les réductions et les gels de la masse salariale du secteur public sont devenus un élément central des politiques d'austérité en général.

Les enseignants forment le groupe le plus important des salariés du secteur public, de sorte que les contraintes sur la masse salariale globale ont un impact disproportionné sur la profession, entraînant une baisse des salaires et bloquant les nouveaux recrutements. Pourtant, les gouvernements peuvent choisir au contraire d'augmenter progressivement les recettes fiscales au lieu de réduire les dépenses. En effet, le FMI estime que la plupart des pays pourraient augmenter leur ratio impôts/PIB de cinq points de pourcentage d'ici 2030.

Nous vous demandons d'analyser la situation financière de notre pays afin que le Fonds monétaire international adopte des décisions plus audacieuses, cette fois-ci en accord avec les obligations établies par la législation internationale des droits de l'homme, et qu'il contribue ainsi à l'augmentation progressive des recettes fiscales qui permettraient de financer l'éducation et d'autres services publics.

Nous serons heureux de poursuivre le dialogue avec vous.

**En solidarité,**

xx